

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-17
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 février 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 24 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 25

Présents : MM. Mmes. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Georgette CUENOT. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Marie HUGONIOT. Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Omar RABEL. Saniye AKDEMIR.

Philippe GAUTIER, Martine MICHAUD, Armando LOPES et Thierry MAILLOT sortent pour le vote de ce point.

Nbre de suffrages exprimés : 27

Excusés : Roland GAMBERI. Valère NEDEZ

Absents : Jean-Claude HERARD. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Roland GAMBERI pouvoir à Denis NEDEZ
Valère NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 février 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Claudia FERNANDES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION UNIS VERS VAL
VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-17-AI
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*Extrait du registre des délibérations n°2026-17***AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY ET L'ASSOCIATION UNIS VERS VAL – VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Valentigney soutient l'Association « UNIS VERS VAL » dans son développement, en particulier dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'Association « UNIS VERS VAL » signée en 2024 pour une durée de 3 ans (2025-2027)

C'est ainsi qu'une subvention de 65 000 € a été allouée à l'association au titre de l'exercice 2025.

Pour permettre à l'Association « UNIS VERS VAL » de mener à bien ses actions :

- Faire la promotion groupes de musiques actuelles locales,
- Proposer une programmation audacieuse pour faire vivre le BOSKSONS FESTI'VAL par la présence d'artistes de renommée nationale,
- Compléter l'action culturelle déjà menée,
- Contribuer à l'animation de la Ville et au financement de l'Association supportant de nombreuses taxes.

il convient à présent d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2026, soit la somme de 65 000 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** (Philippe GAUTIER, Martine MICHAUD, Armando LOPES et Thierry MAILLOT sortent pour le vote de ce point) des voix présentes et représentées, autorise Monsieur le Maire

- **A SIGNER** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valentigney et l'Association « UNIS VERS VAL »

- **A VERSER** à l'association « UNIS VERS VAL » la subvention 2026, soit 65 000€

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260224-2026-17-AI
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026